

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 33</p>	<p>Séance du 22 novembre 2023 à 19h00</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2023_102</p> <p>OBJET : CONVENTION DE MANDAT D'ETUDES AVEC CAP MÉTROPOLE POUR LA PROGRAMMATION DE L'ÉCOLE DES VERNES</p>	<p>Date de convocation :</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE, Mme Nadia MEBARKI</p> <p>Ont donné pouvoir Céline CLAUDE (pouvoir à Leila MECHTAR) Isabelle CHAUVE (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Laurent GONZALES (pouvoir à Vincent BONY) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Cendrine BARLET (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO)</p> <p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Contenu :

La commune de Rive-de-Gier porte depuis plusieurs années une réflexion approfondie sur son patrimoine et notamment sur les écoles pour celles au bâti les plus anciens. En effet, les bâtiments ne sont plus adaptés aux normes actuelles :

- Ils sont thermiquement énergivores alors que les collectivités subissent directement la hausse du coût des énergies ;
- Leurs fonctionnements se font souvent sur d'anciens standards qu'il convient de mettre à jour ;
- Les modes d'enseignement ont évolué et les espaces de vie sont mis à contribution de ces derniers ;
- Plus globalement, l'avenir est à la mutualisation des services.

L'école primaire du quartier des Vernes cristallise ces problématiques. En outre, la diagnostic connu des bâtiments justifie une intervention :

- Absence totale d'isolation thermique (et acoustique) ;
- Affaissement constaté et mesuré, fissuration importante par endroit a priori expliqué par des remblaiements de mauvaise qualité et mouvements générés par les sécheresses récentes ;
- Mauvais état général.

Par ailleurs, la commune de Rive de Gier assure la gestion d'une école maternelle au sein du même quartier, dont les bâtiments subissent les mêmes dysfonctionnements (« passoire » thermique, état fortement dégradé, plancher en bois peu dimensionné, fissures, etc.). Par conséquent, la volonté de la commune est d'intégrer ces deux écoles (primaire et maternelle) au sein d'un même bâtiment, en lieu et place de l'école des Vernes actuelle.

Le projet porte donc sur la réhabilitation et l'extension de l'école actuelle en groupe scolaire d'envergure. La programmation aura la particularité de questionner la possibilité du maintien de l'activité en site avec plusieurs hypothèses à étudier :

- Réhabilitation du bâtiment existant et extension avec intervention « en tiroirs » afin de maintenir l'activité ;
- Relocation de l'école actuelle sur site dans locaux provisoires (de type modulaire) ou en dehors du site afin de permettre la démolition du bâtiment et une reconstruction totale.

Pour cela, un mandat d'étude sera confié à CAP METROPOLE et se découpera selon les éléments ci-dessous dans lesquelles Cap Métropole agit au nom et pour le compte de la commune de Rive de Gier qui garde la maîtrise de l'opération par les décisions et validations

La mission de CAP MÉTROPOLE auprès de la Commune de Rive-de-Gier visera à :

- Assurer un suivi « général » de l'opération et fournir un appui à la collectivité dans le montage administratif et technique du projet ;
- Accompagnement la définition du projet, de ses enjeux et de son contour ;
- Faire réaliser au nom et pour le compte de la Collectivité les études préalables nécessaires au démarrage de l'opération ;
- Préparer et animer pour le compte de la collectivité la mission de programmiste.

Point financier :

Dans le cadre de sa mission, CAP METROPOLE devrait engager une somme maximum de 75 000€ HT répartie prévisionnellement entre :

- 40 000 € HT pour la mission du programmiste ;
- 35 000 € ht pour les diagnostics et études complémentaires envisagés (amiantes et plomb, relevés de géomètres, études géotechniques G1 ou G5...)

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le mandat d'étude sur la réhabilitation et l'extension de l'école Primaire du quartier des Vernes à la SPL CAP METROPOLE
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat d'étude et tout autre document s'y rapportant

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**